

Le : 15/01/2021

Objet : Conditions générales de locations et ventes.

N° de document : 1



Interlocuteur : PRATS JEROME

Destinataire : Public

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

RESERVATION : Toute réservation implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de location quelques soient les clauses figurant au sein des bons de commande des clients. Toutes les réservations doivent faire l'objet d'un écrit, courrier ou fax, de la part du client au moins 24h00 à l'avance et ne sont acceptables que dans la limite des stocks disponibles. Le matériel faisant l'objet d'une réservation acceptée demeure disponible 24h00 maximum après la date de départ prévue. Dans le cadre d'une annulation de réservation, tous les acomptes déjà versés restent acquis à sblcreation à titre de dédommagement forfaitaire. Le client devra signaler lors de la réservation si le matériel doit sortir du territoire national.

PROPRIETE : Le matériel est la propriété de sblcreation, à ce titre il est insaisissable et le locataire n'a pas le droit de le céder ou de le sous-louer. Il ne doit apporter aucune modification superficielle ou substantielle au matériel. Durée de la location : Le bon de livraison obligatoirement délivré à chaque sortie du matériel indique la date et l'heure du retrait ainsi que la date présumée de retour. Seul le retour physique du matériel en nos locaux détermine la durée de location, décomptée en journées de 24h00, dimanche et jours fériés compris, sans tenir compte de l'utilisation ou non du matériel.

RETRAIT DU MATERIEL : Le client réceptionne le matériel loué en nos locaux du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. Eventuellement le samedi de 9h00 à 12h00. Le retrait du matériel s'effectue en échange d'un dépôt de garantie (à la discrétion de sblcreation, soit au moins 10 fois le montant de la location d'une journée, soit 2 fois le loyer de la période) accompagné de la totalité du règlement de la location ou d'un bon de commande pour les sociétés ayant un compte ouvert dans nos registres. Une quittance PTT ou EDF libellée à l'adresse des chèques seront demandés aux particuliers. Le client qui le désire est convié à assister à l'essai du matériel mis en œuvre systématiquement avant chaque départ. Après essai concluant, le matériel est considéré en parfait état de fonctionnement même si le client n'a pas assisté au test.

RESTITUTION DU MATERIEL : Le client est tenu de restituer le matériel loué à la date figurant sur le contrat de location. Toute prolongation de location devra être signalée 24h00 avant le retour prévu initialement. Elle ne pourra avoir lieu qu'après l'accord de sblcreation et devra dans tous les cas être confirmée par un nouveau bon de commande. En cas de prolongation, les principes de facturation appliqués à la commande ne seront pas forcement maintenus. Toute restitution non justifiée après la date prévue, entraînera la responsabilité du client pour les préjudices subis par la société sblcreation et sa clientèle.

Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé sur la base du tarif « sblcreation » en vigueur valeur neuve. Un délai supplémentaire de 48h00 est admis pour la restitution de petits matériels et accessoires manquants au retour ; passé ce délai, la facturation deviendra définitive. Les Led restituées hors service seront facturés à 80% de leur valeur neuve.

TARIF : Les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur au jour de la livraison, sblcreation se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Le taux de T.V.A appliqué est de 20% sur l'ensemble des services offerts.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Un acompte de 50% sera versé à la commande 30 jours avant la livraison et le solde le jour de la livraison. sblcreation, sous réserve de l'accord de son service financier, pourra procéder à des ouvertures de compte pour ses clients. Conformément à l'article 3 de la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992, les prolongations d'échéances entraîneront automatiquement la perception d'agios au taux de 11.5 fois le taux d'intérêt légal. Le non respect par le locataire de l'une quelconque de ces obligations aura pour conséquence : L'exigibilité immédiate de toute somme restant due, sans prendre en compte le mode et le terme de paiement initialement prévu. Le paiement, à titre de clause pénale, en sus une indemnité, pour frais de recouvrement de 45% sur le montant des sommes exigibles sous réserve de tout autre dû. L'autorisation pour sblcreation de surseoir à de nouvelles livraisons.

RESPONSABILITES : Le locataire en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge en nos locaux et jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel. Le locataire doit se préoccuper d'avoir les autorisations nécessaires pour l'utilisation des émetteurs H.F audio et vidéo, talkie-walkie, radio, téléphone, etc. L'indemnisation du matériel sinistré s'effectue sur la valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre, sans application de dépréciation ni remise commerciale suivant le prix de vente public ou sur la base des frais de remise en état au coût du jour. Le locataire doit utiliser le matériel conformément à sa destination. La responsabilité de sblcreation ne saurait être engagée suite au non-fonctionnement des appareils loués liés à l'adjonction de matériels non compatibles, ou une mauvaise installation.

ASSURANCE : Le locataire doit assurer le matériel pour sa valeur de remplacement à neuf. L'assurance doit notamment couvrir les risques de vol, perte ou détérioration quelle qu'en soit la cause ou la nature. Le locataire fait son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel ou à raison de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde.

CLAUSE RESOLUTOIRE : A défaut par le locataire d'exécuter l'une des conditions générales de location, la résiliation de la location sera encourue de plein droit, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse et sans autre formalité judiciaire. Si le locataire refusait soit de payer soit de restituer le ou les matériels, les sommes versées en dépôt resteraient acquises au loueur, sans préjudice de tous les dommages et intérêt qui pourraient être réclamés par ailleurs.

LITIGE : En cas de litige, le Tribunal de commerce de Nîmes (30) sera seul compétent.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDES

Toute commande implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales, quelles que soient les clauses y figurant d'achat de nos clients ou de leurs bons de commande.

Toute commande devra faire l'objet d'un écrit (télécopie, courrier ou e-mail).

Dans le cadre d'une annulation de commande, tous les acomptes déjà versés restent acquis à sblcreation à titre de dédommagement forfaitaire.

Les catalogues, notices et spécifications techniques sont remis à titre indicatif, sblcreation n'étant pas lié par les spécifications figurant dans lesdits documents. Toutes les modifications aux marchandises et documents susvisés pourront être faites par sblcreation, sans préavis de sa part ni obligation d'apporter les mêmes modifications aux marchandises commandées antérieurement, et sans qu'elles puissent donner lieu à réclamation de la part de l'Acheteur.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de demander des dommages et intérêts.

TARIFS

Les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur au jour de la livraison, sblcreation se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis, en fonction de variations économiques pouvant survenir en cours de commande telles que hausses des matières premières, des produits importés, hausses afférentes aux marchandises livrées, hausse des droits de douane et autres redevances ainsi que des tarifs de transport tant du pays d'origine de la marchandise que de ceux pratiqués sur le territoire français. Toutes les augmentations résultant de ces variations sont à la charge de l'acheteur.

Le taux de TVA appliquée est de 20% sur l'ensemble des services offerts

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le prix est ferme, il est stipulé hors taxe et sera payable 50% à la commande et le solde à l'enlèvement selon les modalités exclusives suivantes :

- par chèque 30 jours avant la livraison ou,
- sous réserve d'ouverture de compte à crédit par lettre de change non accepté payable à 30 jours. Cette forme de traite étant expressément acceptée par l'acheteur qui recevra la notification directement de sa banque domiciliaire à l'échéance convenue.

sblcreation, sous réserve de l'accord de son service financier, pourra procéder à des ouvertures de compte pour ses clients.

Les clients bénéficiant d'une ouverture de compte se feront accorder les escomptes suivants :

- règlement par traite : sans escompte
- règlement intégral à la commande : 0 % Les prorogations d'échéances entraîneront automatiquement la perception d'agios au taux de 11,5 fois le taux d'intérêt légal.

Le non-respect par l'acheteur de l'une quelconque de ces obligations aura pour conséquence :

- l'exigibilité immédiate de toute somme restant due, sans prendre en compte le mode et le terme de paiement initialement prévu.
- le paiement, à titre de clause pénale, en sus d'une indemnité pour frais de recouvrement de 45 % sur le montant de sommes exigibles sous réserve de tout autre dus.
- l'autorisation pour sblcreation de surseoir à de nouvelles livraisons.

L'acheteur ne peut suspendre ses paiements ou les différer, motif pris de contestations éventuelles qu'il pourrait avoir à l'encontre du vendeur.

EXPEDITION

Les marchandises voyagent en port dû par le destinataire.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi n°80.335 du 12 mai 1980 et de convention expresse entre les parties, le produit livré demeure la propriété corporelle et incorporelle du prestataire de service jusqu'au paiement intégral et effectif du prix (principal, accessoires et intérêts). Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer traite ou autre. Le client ne pourra revendre la marchandise avant complet paiement.

5-2 Le transfert de risques du matériel s'opère au moment de la livraison en notre dépôt. Le matériel est transporté aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement de prix de transport franco ou port dû. Il lui faudra donc souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, destruction, vol ou incendie de matériels etc. pour une somme égale au prix de vente et ce à compter de leur livraison jusqu'au paiement complet de leur prix.

5-3 En cas de non paiement intégral et effectif du prix, toutes sommes déjà versées ne pourront être restituées.

GARANTIE

Le client sera garanti pour les défauts et vices apparents de la marchandise s'il les notifie par lettre recommandée dans les 3 jours suivant la réception et s'ils sont autres que ceux résultant du transport.

Dans l'hypothèse où il y aurait un vice caché, le client doit en avertir aussitôt SB Lumière par écrit en précisant les circonstances dans lesquelles il en a eu connaissance et ce au plus tard dans un délai de huit jours, suivant sa découverte, faute de quoi il perd son droit à garantie.

La garantie accordée par sblcreation est celle délivrée par le constructeur. Sa durée variera selon le type de marchandise et selon l'origine de fabrication.

sblcreation garantit le matériel fabriqué par ses soins un an pièces et main d'œuvre.

Sont exclues de cette garantie les pièces d'usure telles que courroies, roulements, roulettes, lampes etc., ainsi que les dysfonctionnements résultant d'une mauvaise installation ou d'une utilisation du matériel non conforme à sa destination par le client, ses agents, préposés ou tout tiers.

sblcreation ne garantit pas les dommages corporels ou incorporels résultant directement ou indirectement d'une mauvaise utilisation, adaptation, voir même d'un mauvais entretien du produit.

SERVICE APRES VENTE

Tout devis n'étant pas suivi de réparation est facturé 60 € hors taxes.

sblcreation décline toute responsabilité quant au matériel arrivant au S.A.V. sans emballage adéquat. Seuls les appareils dans leurs emballages d'origine, expédiés en port payé, seront pris en charge.

Dans la mesure du possible, sblcreation prêtera au client du matériel en remplacement de celui en réparation, s'il est sous garantie et s'il a été acheté à sblcreation. Les réparations sont payables comptant à réception du matériel.

Les réparations effectuées à titre payant sont garanties 2 mois à compter de la date de facturation. Cette garantie s'applique exclusivement à la réparation, et ne jouera pas si les défauts résultent d'une mauvaise installation, d'une négligence ou d'une modification imputable à l'acheteur.

Le client déclare renoncer aux pièces et éléments remplacés sauf indication contraire préalable à la réparation.

LITIGE

En cas de litige, le Tribunal de commerce de Nîmes (30) sera seul compétent.

Réglementation sur les Equipements Electriques et Electroniques (EEE)

Pour les équipements électriques et électroniques professionnels qui font l'objet de ce contrat, l'acheteur s'engage à assurer le traitement des déchets qui en seront issus, conformément aux articles 21 et 22 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 et de ses arrêtés d'application (notamment l'arrêté du 23 novembre 2005 qui fixe les modalités de traitement). Pour permettre à l'acheteur de faire face à ses obligations au moment de la fin de vie desdits équipements électriques et électroniques professionnels, l'acheteur pourra contacter la société sblcreation qui lui proposera une solution de reprise à des conditions à convenir. En cas de non-respect de ses obligations, l'acheteur sera responsable.